

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité SyndicalSéance du 12 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 20

L'an deux mille vingt et un, le 12 mai, sur convocation faite le 6 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, GOGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, MARIE Sabrina, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel (15)

Pouvoirs : PORTRON Didier donne pouvoir à MARTIN Alain, COUESNON Elsa donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre donne pouvoir à DUBREUIL Didier (4)

Représentés : PLISSONNEAU Frédéric représenté par MARCON Julie (1)

Excusés : PERLADE Lydie (1)

Absents : LOUVRIER Franck (1)

Invités : HAUSSMANN Philippe (association 2Venirs), RINGEONNEAU Sébastien (DGS de Soubise), DUBOIS Vincent (DGS de Saint-Agnant)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY - Président

Objet : Examen du compte de gestion 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M14, M4

Considérant le budget 2020 du syndicat enfance jeunesse intercommunal - SEJI

Considérant que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice,

Considérant que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le comité syndical décide de :

- **valider** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020 pour le budget du syndicat enfance jeunesse intercommunal selon les valeurs suivantes :

	CDG	Compte administratif
Dépenses de fonctionnement	1948051,92	1948051,92
Recettes de fonctionnement	1640382,92	1640382,92
Résultat reporté n-1	222 250,77	222 250,77
Total	-85 418,23	-85 418,23
Dépenses d'investissement	129064,27	129064,27
Recettes d'investissement	149104,47	149104,47
Résultat reporté	-6242,37	-6242,37
Total	13 797,83	13 797,83

- **d'autoriser** le Président à présenter le projet au comité syndical pour certifier conforme le compte de gestion et n'appelle aucune observation ou réserve sur la tenue des comptes.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le : 18 MAI 2021
Sous le n°017-200049625-20210512 -2021_06-DE
Affiché le : 19 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 18 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.